



# Challenge 92 par équipes mixtes de Club Règlement 2015



## Catégories des équipes :

Arc Classique mixte H et F  
Arc à poulies mixte H et F

**Minime à Super Vétéran  
avec 1 adulte minimum et 1 féminine minimum**

Arc Classique Jeunes mixte H et F  
Arc à poulies Jeunes mixte H et F

**Minime à Junior uniquement  
1 féminine minimum**

## Principe :

Le « Challenge 92 par équipes mixtes de club » a pour objectif de promouvoir et d'encourager la pratique compétitive en équipe dans les Clubs et Compagnies du 92.

**Important** : En raison de la mixité, les équipes engagées dans le « Challenge 92 par équipes mixtes de Club » ne peuvent pas participer à la Finale Régionale des Divisions Départementales et accéder aux Divisions Régionales.

## Limitations :

Un club/Cie ne peut engager **qu'une seule équipe dans chaque catégorie.**

Tout club/Cie ayant une équipe en **Division Nationale (D2, D1, DNAP) et/ou** une équipe en **Division Régionale (DRH, DRE)**, dans la même catégorie, ne peut pas aligner **ses 3 meilleurs archers** de la saison précédente (cf. classement national FITA) dans son équipe Challenge 92 dans la même catégorie d'arc.

Un **archer jeune** (Minime à Junior) ne peut concourir que dans une seule équipe et non à la fois dans une équipe « Adultes » et dans une équipe « Jeunes ».

## Les concours du « Challenge 92 par équipes mixtes de Club » :

Respect du règlement fédéral dans les épreuves programmées.

**2 Tirs « FEDERAL » :**  
**Antony : 13 et 14 juin 2015**  
**Sceaux/Fontenay-aux-Roses : 20 et 21 juin 2015**

Le jour et l'horaire du départ seront indiqués sur le mandat.

## Règlement :

**B - Composition et inscription des équipes pour chaque épreuve :**

**1/ La mixité homme/femme est OBLIGATOIRE dans toutes les catégories d'équipes.**

Chaque équipe doit être composée d'au minimum une féminine et d'au minimum un homme.

Ex. équipe de 4 archers : minimum 1 et maximum 3 féminines.

Ex. équipe de 3 archers : minimum 1 et maximum 2 féminines.

*Pour la prise en compte des scores, voir « D – Classement des équipes ».*

**2/ Pas de mixité d'arme.**



# Challenge 92 par équipes mixtes de Club Règlement 2015



### 3/ Minimum 3 archers, maximum 4 archers.

Les archers peuvent être différents d'une étape sur l'autre, en veillant au respect de la mixité F/H.

Tous les membres d'une équipe, y compris le capitaine (le cas échéant), doivent être en tenue de club identique.

### 4/ Catégories de Minimes à Super Vétérans.

Les catégories tirent aux distances et sur les blasons réglementaires en vigueur.

Tir Fédéral	Minime	Cadet à S-Vétérans
Arc classique	2x30m	2x50m
Arc à poulies	Blason de 80	Blason de 122

### 5/ Dépôt des équipes nominatives auprès de l'organisateur et du CD92 (sport@tiralarc92.com) au moins 8 jours avant la compétition, sinon, seules 3 places seront attribuées pour l'équipe.

Un changement de composition est possible **jusqu'au début de l'échauffement**, mais le nombre d'archers doit être identique à celui indiqué lors de l'inscription préalable.

Un contrôle sera effectué par l'organisateur, les arbitres et un représentant du CD92.

### B - Compétitions :

Les compétitions et les départs (par catégories) sont **imposés**.

**Les compétitions et départs étant communs aux 2 épreuves, les scores réalisés ne peuvent pas compter à la fois pour la DD92 et le Challenge 92 par équipes mixtes de club.**

### C - Organisation des tirs :

L'organisateur et l'Arbitre responsable de la compétition doivent veiller à ces aspects du règlement.

**1/ Toutes les équipes d'une même catégorie doivent tirer sur le même départ.**

**2/ Tous les archers d'une même équipe doivent tirer sur le même départ** et idéalement sur des cibles voisines (1A, 1B, 2A, 2B par exemple).

### D - Classement des équipes :

**1/ Le classement des équipes** s'opère après chaque épreuve en additionnant les points des 3 meilleurs scores de l'équipe déclarée.

**Le score d'au moins une féminine et le score d'au moins un homme sont obligatoirement pris en compte dans le score total de l'équipe.**

**2/ A l'issue de chaque épreuve**, des points sont attribués aux équipes en fonction de la place obtenue :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	40	5	24	9	12	13	4
2	36	6	21	10	10	14	3
3	32	7	18	11	8	15	2
4	28	8	15	12	6	16	1



# Challenge 92 par équipes mixtes de Club Règlement 2015



**3/ En cas d'absence à l'une des étapes**, aucun point ne sera attribué à l'équipe concernée.

**4/ Le classement général** sera effectué à l'issue des deux épreuves et donnera lieu à une remise de prix qui récompensera les 3 meilleures équipes de chaque catégorie.

## **E - Départage des équipes :**

**1/ Lors de chaque épreuve**, les égalités sont tranchées sur le meilleur score individuel, puis le 2ème score.

**2/ En cas d'égalité persistante**, les 2 équipes seront déclarées ex aequo et se verront attribuer les points correspondants à cette place.

**3/ Pour le classement final**, en cas d'égalité de points à l'issue des 2 épreuves, le départage se fera sur le meilleur score total obtenu en additionnant les scores des 2 épreuves, puis sur la meilleure place obtenue pour chaque équipe lors de ces 2 épreuves.  
En cas d'égalité persistante, les équipes seront déclarées ex aequo.

**Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner l'exclusion de l'équipe concernée.**



# Challenge 92 par équipes mixtes de Club Règlement 2015



## Engagement d'équipe(s)

Club / Cie : \_\_\_\_\_

Contact : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**Rappel : Un club ne peut engager qu'une équipe dans chaque catégorie.**

- Arc classique mixte H/F (mini 1 adulte et 1 féminine)
- Arc à poulies mixte H/F (mini 1 adulte et 1 féminine)
  
- Arc classique mixte H/F jeunes (mini 1 féminine)
- Arc à poulies mixte H/F jeunes (mini 1 féminine)

**Par ce formulaire, l'équipe s'engage à respecter le règlement  
du « Challenge 92 par équipes mixtes de Club ».**

**Date limite de dépôt des équipes auprès du CD92 le **20 mars 2015****

**Inscription : 80 € par équipe (2 épreuves)**

*Montant reversé intégralement aux organisateurs des 2 compétitions.*

**Important : Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement intervenant dans un délai inférieur à 3 semaines avant la 1<sup>ère</sup> épreuve.**

Règlement à l'ordre du **Comité Départemental de Tir à l'Arc 92.**

**Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 – « Challenge 92 par équipes mixtes de club »**  
Pierre Gruet – 107, rue Pierre Séward - 92320 Châtillon sport@tiralarc92.com



# Challenge 92 par équipes mixtes de Club Règlement 2015



## Inscription Equipe – Etape n°1

Antony – 13 et 14 juin 2015

Le jour et l'horaire du départ seront indiqués sur le mandat

**Document à dupliquer pour chaque catégorie d'équipe engagée.  
Rappel : la composition des équipes doit être conforme au règlement.**

Club / Cie : \_\_\_\_\_

Contact : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Equipe(\*) :

Arc classique mixte F/H

Arc à poulies mixte F/H

Arc classique mixte F/H jeunes

Arc à poulies mixte F/H jeunes

Archer	N° licence	Catégorie	Score

Document à envoyer **au plus tard le 06 juin 2015**, par courrier ou courriel à :

L'organisateur dont les coordonnées figurent sur le mandat de la compétition.

**Le Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 – « Challenge 92 par équipes mixtes de club »**

Pierre Gruet – 107, rue Pierre Sépard 92320 Châtillon sport@tiralarc92.com



# Challenge 92 par équipes mixtes de Club Règlement 2015



## Inscription Equipe – Etape n°2 Sceaux/Fontenay-aux-Roses – 20 et 21 juin 2015 Le jour et l'horaire du départ seront indiqués sur le mandat

**Document à dupliquer pour chaque catégorie d'équipe engagée.  
Rappel : la composition des équipes doit être conforme au règlement.**

Club / Cie : \_\_\_\_\_

Contact : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Equipe(\*) :

Arc classique mixte F/H

Arc à poulies mixte F/H

Arc classique mixte F/H jeunes

Arc à poulies mixte F/H jeunes

Archer	N° licence	Catégorie	Score

Document à envoyer **au plus tard le 13 juin 2015**, par courrier ou courriel à :

L'organisateur dont les coordonnées figurent sur le mandat de la compétition.

**Le Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 – « Challenge 92 par équipes mixtes de club »**  
Pierre Gruet – 107, rue Pierre Sépard 92320 Châtillon sport@tiralarc92.com